

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 29 novembre 2013

DÉLIBÉRATION N° CG-2013/11/29-1/03

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

75059663

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/12/2013
Réception Préfet : 05/12/2013
Publication RAAD : 05/12/2013

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire, Environnement et Ag
Rapporteur : MARION Jean-Jacques

OBJET : Avis du Conseil général de Seine-et-Marne sur le Contrat de Développement Territorial de Noisy-Champs.

Le Contrat de Développement Territorial (CDT) de Noisy-Champs s'inscrit dans le projet urbain, social et économique du Grand Paris. Ce contrat a pour ambition de définir les objectifs et priorités en matière de logement, de transport, de lutte contre l'étalement urbain, de développement économique, sportif et culturel, et de protection de l'environnement autour des gares du réseau de transports en commun du Grand Paris. Le Contrat de Développement Territorial de Noisy-Champs, piloté conjointement par les deux communes, a été validé en comité de pilotage le 09 septembre 2013. Le Département de Seine-et-Marne, en tant que partenaire associé, a été saisi pour avis. Le présent rapport présente les principaux axes du projet ainsi que les observations que ce document appelle de la part du Département.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2010-597 en date du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

VU la loi n° 2013-61 en date du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social,

VU le décret n° 2011-724 en date du 24 juin 2011 relatif aux contrats de développement territorial,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

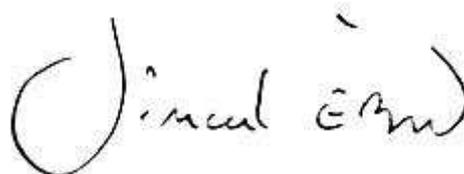
Après en avoir délibéré,

DECIDE

De donner un avis favorable au Contrat de Développement Territoriale de Noisy-Champs, sous réserve de la prise en compte des observations formulées dans l'annexe technique jointe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Vincent ÉBLÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Éblé', written in a cursive style.

Président du Conseil général
de Seine-et-Marne